

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/068 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUX COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DES OBJETS MOBILIERES DE HAUTE-CORSE ET DE CORSE-DU-SUD

SEANCE DU 3 AVRIL 2008

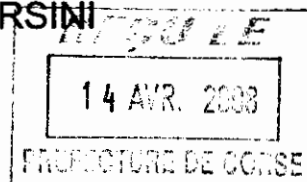
L'An deux mille huit, et le trois avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Alexandre ALESSANDRINI, Rose ALIBERTINI, Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI, Jean-Christophe ANGELINI, Gaby BIANCARELLI, Jean BIANCUCCI, Pascale BIZZARI-GHERARDI, Dominique BUCCHINI, Babette BURESI, Pascaline CASTELLANI, Pierre CHAUBON, Christine COLONNA, Dorothee COLONNA-VELLUTINI, François DOMINICI, Geneviève FILIPPI, José GALLETI, Christiane GORI, Jean-Claude GUAZZELLI, Christine GUERRINI, Hélène LUCIANI-PADOVANI, Jean-Louis LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Jeanne MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Anne-Marie NATALI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine OTTAVI, Vanina PIERI, Rose-Marie PROSPERI, Etienne RICCI-VERSINI, Josette RISTERUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Véronique SCIARETTI, Monika SCOTTO, Edmond SIMEONI, Henri SISCO, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Sauveur VERSINI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

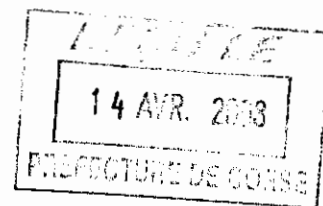
M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Camille de ROCCA SERRA
Mme Corinne ANGELI à Mme Monika SCOTTO
M. Pierre-Philippe CECCALDI à Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI
Mme Marielle DELHOM à M. Antoine OTTAVI
Mme Maria GUIDICELLI à Mme Josette RISTERUCCI
M. Jean-Charles MARTINETTI à M. Sauveur VERSINI
M. Jean-Jacques PANUNZI à Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI
Mme RICCI Annie à Mme Christine GUERRINI



Mme Marie-Antoinette SANTONI- BRUNELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du Patrimoine,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la composition de la commission départementale des objets mobiliers et de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique, modifiant le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,
- VU** le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
- VU** la délibération n° 06/122 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2006 portant avis sur le projet de décret portant modernisation et simplification du droit des monuments historiques et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DESIGNE pour une durée de quatre années renouvelable :

- M. Dominique BUCCHINI pour siéger à la Commission départementale des objets mobiliers de Corse-du-Sud.

Suppléant : M. Jean BIANCUCCI

- M. Jean-Guy TALAMONI pour siéger à la Commission départementale des objets mobiliers de Haute-Corse.

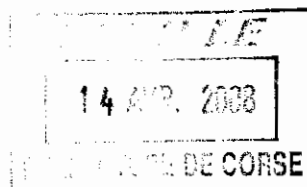
Suppléant : M. Jean-Martin MONDOLONI

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI



AJACCIO, le 3 avril 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA